



ACTIS
WALTER FRANCE



FONDS DE DOTATION M

Siège social : 16 rue Louis Prot
80330 LONGUEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS AU 31/12/2024

**EXPERTISE COMPTABLE FISCALE ET SOCIALE
AUDIT ET CONSEIL**





FONDS DE DOTATION M

Siège social : 16 rue Louis Prot – 80330 LONGUEAU

SIRET : 907 643 308

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2024

Cabinet ACTIS WALTER FRANCE

Siège social : 11 rue Mathias Sandorf, 80440 BOVES

Société de Commissariat aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale des Hauts de France



FONDS DE DOTATION M
Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31/12/2024

Au conseil d'administration du FONDS DE DOTATION M,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du FONDS DE DOTATION M relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le Code de déontologie de la profession des Commissaires aux Comptes, sur la période du premier jour de l'exercice à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.



En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Boves, le 28/04/2025

SAS ACTIS WALTER FRANCE
Commissaire aux Comptes
Représentée par

Grégory KRUMBANK
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale des Hauts de France

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

BILAN - ACTIF

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du	01/01/24 au 31/12/24	01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
		Valeur nette	Valeur nette	en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets et droits similaires					
Autres					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techn., matériel et outil. ind.					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)					
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances clients, usagers et comptes ratt.					
Créances reçues par legs ou donations					
Autres					
Valeurs mobilières de placement					
Instruments de trésorerie					
Disponibilités		17 401,48	31 027,72	-13 626,24	-43,92
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)		17 401,48	31 027,72	-13 626,24	-43,92
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		17 401,48	31 027,72	-13 626,24	-43,92

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ISACOMPTA CONNECT - ASSOPAVY - Fiscal - 21/01/2025

COMPTE DE RÉSULTAT



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVEC
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
<i>Dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de service				
<i>Dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation				
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable	27 298,81	34 134,68	-6 835,87	-20,03
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortis, dépr., prov. et transf. charges				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	27 298,81	34 134,68	-6 835,87	-20,03
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	2 294,72	4 911,83	-2 617,11	-53,28
Aides financières	25 500,00	30 000,00	-4 500,00	-15,00
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	27 794,72	34 911,83	-7 117,11	-20,39
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-495,91	-777,15	281,24	36,19
PRODUITS FINANCIERS				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	517,51	657,15	-139,64	-21,25
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	517,51	657,15	-139,64	-21,25
CHARGES FINANCIÈRES				
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de VMP				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)				
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	517,51	657,15	-139,64	-21,25



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVE
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

COMPTE DE RÉSULTAT

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	21,60	-120,00	141,60	118,00
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	120,00	120,00		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	120,00	120,00		
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	141,60		141,60	
Dotations aux amortissements, aux dépréc. et aux prov.				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	141,60		141,60	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-21,60	120,00	-141,60	-118,00
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	27 936,32	34 911,83	-6 975,51	-19,98
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	27 936,32	34 911,83	-6 975,51	-19,98
EXCÉDENT OU DÉFICIT				

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat

	Information	
	Produite	Non applicable
PRÉSENTATION		NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	O	
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	O	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		NA
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		NA
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS		NA
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS		NA
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN		NA
CRÉDIT BAIL		NA
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		NA
ÉCARTS DE RÉÉVALUATION		
<i>Variations de la réserve spéciale de réévaluation</i>		NA
<i>Variations de la provision spéciale de réévaluation</i>		NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES STOCKS		NA
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES		NA
EFFETS DE COMMERCE		NA
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF		NA
COMPOSITION DES FONDS PROPRES	O	
TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES	O	
<i>Var. des fonds propres avec la part liée à la générosité du public</i>		NA
TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS		NA
TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES ÉTRANGERS		NA
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE		NA
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS		NA
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	O	
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	O	
LES ENGAGEMENTS		NA
DETTES GARANTIES PAR DES SURETÉS RÉELLES		NA
HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES		NA
LES EFFECTIFS		NA
RESSOURCES, VENTILATION DE L'IMPÔT, INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES SUR LES CAPITAUX PROPRES		NA
ANNEXE COVID-19		NA
DETTES LIÉES À LA COVID-19		NA
COMMENTAIRE		NA

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS



Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVE
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 17 401,48 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Par ailleurs, nous apportons des précisions concernant les faits suivants :

Le Fonds de dotation a été constitué par une dotation en capital consommable de 15.000 euros.

La dotation consommable du fonds est complétée par des donations, legs et dons ne procédant pas d'un appel à la générosité du public. L'ensemble de ces éléments est consommable.

La dotation initiale a été réalisée par les fondateurs qui sont au nombre de sept :

ADED (Association pour le Développement Economique du Doullennais) - 80600 Doullens 6 000 €

Sarl AGDI 1 500 €

Sas Tom PATAR 2 050 €

Sas Peinture Compiénoise 5 000 €

M. Laurent PECQUET 150 €

M. Philippe GRAVEZ 100 €

Mme. Corinne TREMBLAY 200 €

Le fonds de dotation M est une structure dédiée au mécénat financier et de compétence.

Sa vocation est de recevoir et gérer, en les mutualisant, des dons, des biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre irrévocable et gratuit, pour les affecter au soutien financier ou matériel d'une ou plusieurs missions d'intérêt général mises en oeuvre directement par lui ou par d'autres organismes sans but lucratif et d'intérêt général.

Ses actions sont orientées, en priorité, en faveur de :

- la préservation du patrimoine,
- de l'environnement
- de l'éducation et la formation

Les moyens mis en oeuvre par le Fonds de dotation M appuyés principalement sur son fonctionnement interne au travers de :

son Conseil d'Administration :

- Tom PATAR (président)
- Corinne TREMBLAY (secrétaire)
- Laurent PECQUET (trésorier)
-

son comité de pilotage s'est adjoint 3 experts :

- Julie MEYER (Délégue Amical région Hauts de France)
- Philippe GRAVET (expert communication)
- Sophie RIGOLLE (juriste)

Ces organes gèrent et orientent les dons effectués vers les associations du territoire en fonction des causes choisies collectivement, en s'assurant de la pertinence et de l'efficacité des projets associatifs.



RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Amortissements des biens décomposables :

L'entité non concernée, aucune immobilisation décomposable n'a été identifiée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVES
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont composés du solde à nouveau constaté au 01/01/2024 d'un montant de 28 907.89 euros augmenté de la dotation annuelle pour un montant de 16 688.80 euros, et diminué de la quote part virée au résultat pour un montant de 27 298.81 euros, portant ainsi le solde à la clôture de l'exercice à 16 297.88 euros.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Les Libéralités reçues en 2024 pour un total de 14 688.80 € sont détaillés ci-après :

- au titre de Mécénat de compétence au cours de l'exercice pour 888.80 € :
 - Sas Tom PATAR 888.80 €
- au titre des dons collectés au cours de l'exercice pour 13 800.00 € :
 - Sas Tom PATAR 1 000.00 €
 - Mme Corinne TREMBLAY 500.00 €
 - Mme Sophie RIGOLE 300.00 €
 - Sas Peinture Compiégnoise 3 000.00 €
 - Sarl AGDI 8 000.00 €
 - Sas Cityprotect 1 000.00 €

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Excédent ou déficit de l'exercice			27 298,81	27 298,81	
Fonds propres consommables	28 907,89		14 688,80	27 298,81	16 297,88
TOTAUX	28 907,89		41 987,61	54 597,62	16 297,88



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVL
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 432 435 257

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	840	840		
Personnel & comptes rattachés				
Sécurité sociale & autr organismes sociaux				
Etat & Impôts sur les bénéfices				
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés				
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	264	264		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAUX	1 104	1 104		

- Renvois
- (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
 - Emprunts remboursés en cours d'exer.
 - (2) Montant divers emprunts, dett/associés



**ACTIS
WALTER FRANCE**

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Immeuble KEREON - 11 rue Mathias Sandorf - 80440 BOVE
TEL. : 03.22.66.06.60 - contact@actiswfa.com
RCS AMIENS 438 435 257

COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

018075 - FONDS DE DOTATION M

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

840

TOTAL DES CHARGES À PAYER

840